

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL SUITE À SON ASSEMBLÉE DU 19 MARS 2019

Le Conseil du patrimoine de Montréal est l'instance consultative de la Ville en matière de patrimoine*

Réaménagement du pôle Sud du parc Maisonneuve

A19-SC-06

Localisation : Arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie

Reconnaissance municipale : Aucune

Reconnaissance provinciale : Aucune

Reconnaissance fédérale : Aucune

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) émet un avis à la demande du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, considérant la valeur patrimoniale du parc Maisonneuve et conformément à l'alinéa 1.1 de l'article 13 de son règlement (02-136).

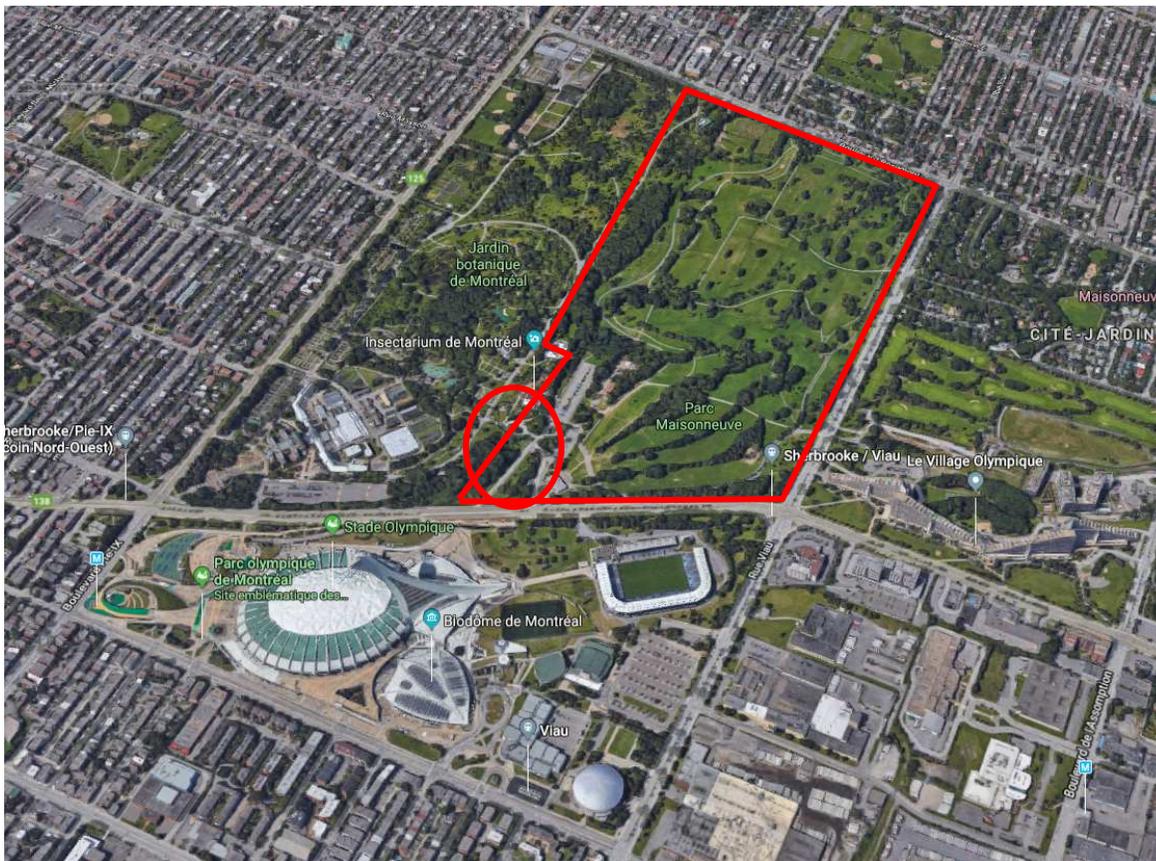
HISTORIQUE ET CONTEXTE

Le parc Maisonneuve est situé dans l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie, à l'intérieur du quadrilatère formé par la rue Sherbrooke Est, la rue Viau, le boulevard Rosemont et la limite avec le Jardin botanique. Il inclut également le golf municipal situé du côté est de la rue Viau. Il est constitué entre 1911 et 1916, alors que la municipalité de Maisonneuve acquiert des terrains dans l'intention de créer un immense parc qui sera le pendant, dans l'est de la ville, de celui du Mont-Royal. À sa création, le parc Maisonneuve était beaucoup plus vaste et comprenait tout le terrain situé entre les rues Boyce (devenue Pierre-de-Coubertin) et Viau et les boulevards Rosemont et Pie-IX. À la suite de l'annexion de la municipalité de Maisonneuve à Montréal en 1918, la Commission du parc Maisonneuve poursuit tout de même son mandat, au cours duquel un golf municipal est créé en 1923. Fort populaire, il est agrandi par l'ajout de neuf trous supplémentaires, un garage d'entretien, un restaurant, des terrains de tennis et une maison de gardien.

En 1930, la partie ouest du parc est amputée pour la création du Jardin botanique, dont l'administration est confiée au frère Marie-Victorin. L'objectif de la Ville de faire de la partie sud un « centre sportif » se concrétise dans les années 1950, avec l'implantation de l'aréna Maurice-Richard et du Centre récréatif (devenu le Complexe Pierre-Charbonneau). Leur inauguration en 1961 annonce les équipements sportifs de la prochaine décennie. Ainsi, lorsque la ville de Montréal est désignée pour accueillir les Jeux olympiques de 1976, on choisit la partie sud du parc Maisonneuve comme site principal des installations olympiques. Le parc se divise maintenant en trois espaces distincts : le golf municipal à l'ouest, le Jardin botanique à l'est et le Parc olympique au sud. Toutefois, en 1976, l'administration Drapeau décrète la fermeture du golf pour laisser pleinement la place aux Jeux olympiques. Même après la fin des jeux, le terrain

*Règlement de la Ville de Montréal 02-136

correspondant à l'ancien golf est inclus au réseau des grands parcs montréalais. À titre de compromis, le parcours de neuf trous situés à l'est de la rue Viau est conservé et demeure un golf municipal au sein du parc Maisonneuve. En 1990, plusieurs institutions muséales sont créées à Montréal, parmi lesquelles l'Insectarium. Situé dans le Jardin botanique, son seuil d'entrée jouxte le parc Maisonneuve. L'ancien chalet de golf érigé en 1967 constitue aujourd'hui le chalet d'accueil du parc Maisonneuve.



La zone visée par les travaux est indiquée par un cercle rouge, alors que le périmètre approximatif du parc Maisonneuve est indiqué par le rectangle.
(Source : Cartes Google)

DESCRIPTION DU PROJET

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la reconstruction de l'Insectarium. Située à l'intérieur du Jardin botanique, l'entrée principale de l'Insectarium se trouve toutefois du côté du parc Maisonneuve. Par conséquent, le projet vise la conception d'un nouveau seuil d'entrée pour l'Insectarium, tout en proposant un aménagement cohérent pour l'entrée principale du parc Maisonneuve, du côté de la rue Sherbrooke. Il s'appuie sur les orientations générales énoncées dans le plan directeur du parc Maisonneuve, soit :

- Clarifier et sécuriser les circulations;
- Assurer une meilleure distribution et utilisation des stationnements;
- Mettre en valeur les seuils d'entrée des deux entités respectives (chalet d'accueil du parc et Insectarium);

- Aménager des liens piétons et cyclables sécuritaires;
- Intégrer des aménagements écologiques dans les stationnements;
- Aménager un point pivot entre le chalet du parc et l'entrée de l'Insectarium.

Afin de diminuer le caractère d'îlot de chaleur qui caractérise actuellement le site, le projet vise la réduction de 50% des espaces de stationnement, la création d'îlots de verdissement, l'aménagement de surfaces perméables (pavé alvéolé) dans les stationnements et la plantation d'arbres. Il est proposé d'abattre sept arbres afin de rendre plus visible l'Insectarium depuis l'entrée du parc. Dans le but d'améliorer la circulation des différents usagers, il est également prévu de redéfinir les sentiers piétons et de réaménager la voie qui mène au stade olympique en passant sous la rue Sherbrooke (aménagée en 1974) en créant des voies pour piétons et cyclistes.

ENJEUX ET ANALYSE DU PROJET À L'ÉTUDE

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) a rencontré les représentants du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) et de l'Insectarium de Montréal lors de sa réunion du 19 mars 2019. Il remercie le SGPMRS de le consulter à une étape si préliminaire du projet; il s'agit d'une approche exemplaire et cela permet au CPM d'être le plus contributif possible. Il se réjouit par ailleurs que la Ville ait prévu l'arrimage de la reconstruction de l'Insectarium et de son entrée avec le réaménagement de l'entrée sud du parc Maisonneuve, une collaboration entre le SGPMRS, Espace pour la vie et l'Arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie. Il formule dans les paragraphes suivants ses commentaires et recommandations sur le projet.

Accessibilité à l'entrée sud du parc et lien avec le contexte urbain

Le chemin qui passe à l'ouest du chalet d'accueil du parc Maisonneuve et sous la rue Sherbrooke est utilisé comme point de livraison principal au Stade olympique. Il est aussi l'accès principal des piétons au parc Maisonneuve depuis la station de métro Viau. Et ce, sans compter qu'il est utilisé par les cyclistes comme lien entre la piste cyclable de l'avenue Bennett et celle de la rue Rachel. Ainsi, ce chemin soulève d'importants enjeux de sécurité pour la cohabitation des usagers. Le CPM apprécie par conséquent l'intention d'améliorer les liens piétons et cyclistes en requalifiant ce chemin de manière à créer une promenade entre le Parc olympique et l'Insectarium qui soit sécuritaire pour l'ensemble des usagers.

Hormis ce chemin, le CPM a peu ou pas d'information sur la façon dont les piétons et les cyclistes accéderont au site. L'accès principal des piétons au parc Maisonneuve ou à l'Insectarium se fait depuis les stations de métro Viau et Pie-IX; or, cette connexion ne lui a pas été présentée. De même, une piste cyclable traverse la partie sud du parc; or, sa connexion au réseau cyclable n'a pas été exposée. Le CPM aurait aimé avoir davantage d'information sur les parcours piétons et cyclistes dans un cadre plus large, afin de comprendre comment la partie sud du parc Maisonneuve s'intègre au réseau de transport actif. De manière générale, le CPM est d'avis que la proposition manque de clarté concernant les différents sentiers.

Ainsi, le CPM est d'avis que l'entrée sud au parc Maisonneuve aurait dû être davantage traitée comme un pôle d'accueil tant pour l'ensemble du quartier que pour les gens hors du quartier, puisqu'il s'agit d'un grand parc. Par conséquent, il aurait été souhaitable de réfléchir le projet d'entrée de l'Insectarium en lien avec l'ensemble du parc de même qu'avec le quartier, notamment en présentant les sentiers et les pistes cyclables dans un secteur plus large.

Afin d'améliorer l'accessibilité au site, une navette est proposée entre l'entrée du parc et les stations de métro. Une navette semblable a déjà été en service dans les années 1990. Faut de connaître les raisons qui ont mené à son arrêt, le CPM n'est pas en mesure d'analyser si celle que l'on projette de mettre en service fonctionnera. Par conséquent, il n'est pas convaincu par cette proposition de navette et encourage plutôt les concepteurs à clarifier et rendre davantage convivial le réseau piéton.

Enfin, concernant l'accès au site par autobus, le CPM se demande si l'espace attribué au débarcadère situé devant l'Insectarium est suffisant.

Visibilité

Bien que l'avis de la Division du patrimoine sur l'intérêt patrimonial du secteur d'accueil du parc Maisonneuve mentionne que « les accès au parc, qui sont très discrets et abondamment plantés d'arbres accentuant ainsi l'effet d'entrer dans un espace de verdure » soit un des éléments sur lesquels repose la valeur paysagère du lieu, le CPM est d'avis que l'entrée au parc et à l'Insectarium depuis la rue Sherbrooke pourrait être plus claire et visible¹. Ainsi, si celle-ci est bien aménagée, il n'est pas nécessaire de compenser par une signalétique et il est ainsi possible de conserver l'impression d'entrer dans un espace de verdure. Le CPM appuie par conséquent l'intention des concepteurs d'augmenter la visibilité et la lisibilité de l'Insectarium et du secteur d'accueil du parc Maisonneuve, et recommande que l'entrée soit clarifiée par un travail sur sa forme et ses matériaux.

L'orientation spatiale du visiteur serait plus aisée s'il existait un axe visuel et/ou de circulation entre le pavillon d'accueil et l'Insectarium et ce, même s'il s'avérait nécessaire de sacrifier des arbres, puisqu'il s'agit d'une intervention structurante à long terme. La synthèse des analyses (item 2.1 à la page 11 de la présentation) note d'ailleurs bien cette absence de lien visuel.

Par ailleurs, le CPM n'est pas convaincu que le dessin d'un cercle à même le revêtement de sol du parvis du chalet rappelle effectivement l'emplacement de l'ancien rond-point.

Plan directeur d'aménagement du parc Maisonneuve

D'emblée, le CPM souligne la grande qualité du plan directeur du parc Maisonneuve. Ce document est très clair et bien structuré, et le CPM se réjouit qu'un sous-chapitre soit consacré à l'esprit du lieu. Il aurait cependant souhaité qu'il soit davantage démontré que les propositions d'aménagement répondent aux problèmes de circulation et de signalisation et aux intentions énoncées dans le plan directeur.

¹ Division du patrimoine, Direction de l'urbanisme et de la mobilité, Service de la mise en valeur du territoire, *Avis sur l'intérêt patrimonial du secteur d'accueil du parc Maisonneuve*, Ville de Montréal, juillet 2016, p. 3.

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) émet un avis favorable au projet de réaménagement de l'entrée sud du parc Maisonneuve et de l'Insectarium, assorti toutefois des recommandations suivantes :

- Améliorer la perméabilité du parc en développant davantage les liens avec son quartier;
- Réfléchir aux parcours piétons et cyclistes dans un contexte plus large et améliorer les liens de transport actif;
- Améliorer la présence de l'entrée du parc et de l'Insectarium depuis la rue Sherbrooke;
- Améliorer l'orientation spatiale du visiteur à l'aide de liens visuels entre l'Insectarium et le chalet du parc Maisonneuve;
- S'assurer que les propositions d'aménagement répondent directement aux intentions énoncées dans le plan directeur;
- S'assurer que les rappels des témoins historiques ne soient pas trop abstraits.

Le président du Conseil du patrimoine de Montréal

Original signé

Peter Jacobs

Le 18 avril 2019